

Accord Local... pas de Triomphalisme !

Le protocole Ségur de juillet 2020 continue jour après jour de démontrer ces insuffisances... Quel hospitalier peut témoigner aujourd'hui d'un impact positif sur les conditions de travail, sur son temps de travail, sur sa charge de travail, etc... **Les revalorisations salariales prévues bien qu'inférieures aux revendications unitaires initiales ont fini par être mises en œuvre. Mais les reclassements magiques du gouvernement se sont traduits par un véritable vol de l'ancienneté avec de nombreux effets injustes.** Certains agents qui bénéficient d'une ancienneté égale n'ont pas le même échelon, quant d'autres se retrouvent au même échelon avec plusieurs années d'ancienneté de différences...



C'est finalement au début de la 5^{ème} vague épidémique que l'accord Ségur « s'attaque » à la « Sécurisation des environnements »... Il était temps !!! Mais réservez votre enthousiasme le CHU de Nantes s'est vu notifier par l'ARS d'une petite enveloppe de 2 542 298 € représentant 0.25% du budget du CHU (Somme inférieure à l'excédent budgétaire de 2020)... **Pas vraiment de quoi répondre à l'urgence de la situation, à l'explosion de l'absentéisme et des volontés de quitter l'hosto! Il n'y a donc pas de quoi se gargariser !!!**

Si pour certaines organisations syndicales, la signature de cet accord mérite des remerciements ce n'est pas notre vision ! D'ailleurs Il faut arrêter de mentir aux agents et donner les bons chiffres.

Dans un tract le syndicat CFDT (également signataire) indique que l'accord permet la mise au stage de 665 agents contractuels. ; **La réalité est plus complexe puisqu'il s'agit non pas de 665 mises au stage au titre du Ségur mais de 200 mises au stage pour un montant de 690 000 euros. Les 465 autres mises au stage le sont sur les fonds propres du CHU comme l'année dernière.** D'ailleurs ces 200 mises au stage se font uniquement sur le grade d'IDE et d'AS. Cela reste très insuffisant dans la mesure où chaque année l'emploi précaire explose pour atteindre le chiffre de plus de 19% de la masse salariale.

La rémunération de tous les agents contractuels IDE et AS sur le 1^{er} échelon des grilles Ségur à partir du 1^{er} juin 2022. Le CHU se sert de 950 000 € de ces crédits « Ségur 2 » pour le faire... Alors que **rien n'empêche la direction de décider de rémunérer tous les agents contractuels tous grades confondus sur les grilles du Ségur sur ses propres fonds (3.5 millions d'euros d'excédents comptables sur l'exercice 2020).**

Le renforcement des équipes de suppléances à hauteur de 20 ETP pour un montant de 900 000 euros. Ces 20 créations de postes restent très en deçà des besoins. **Ce sont plusieurs centaines de postes qu'il faut embaucher pour rééquilibrer les organisations de travail et baisser l'intensité du travail** (nous évaluons le besoin à 1400 postes).

L'installation de rails au sein des différents services de gériatrie et la mise à disposition d'exosquelettes pour répondre à la problématique des TMS **est une bonne chose.** Cette mesure est financée sur les fonds propres du CHU de NANTES. Mais attention cet investissement de 500 000 € ne peut en aucun cas pallier les manques de personnels auxquels sont confrontés ces secteurs !

La CGT du CHU de NANTES a signé ce protocole parce qu'il ne comporte aucune régression (contrairement au Ségur). **Il s'agit pour nous d'utiliser ces maigres crédits** (perçus au mois de décembre 2021) **le plus rapidement possible.** Avec l'humilité de n'avoir pas obtenu (pour le moment) les crédits suffisants pour réellement dé-précariser l'emploi et améliorer les conditions de travail.

Les mesures de l'accord :

A- Mesures d'utilisation des crédits SEGUR 2021

Au regard des montants obtenus dans le cadre de la Sécurisation des Environnements, les signataires du présent protocole s'accordent sur l'utilisation des moyens de la façon suivante :

- Réponse à la problématique d'absentéisme : Renforcement des suppléances à hauteur de 20 ETP en année pleine à hauteur de 900 000€. En cas de décalage des recrutements courant 2022, le différentiel financier sera transformé en mensualités de remplacement – Une charte de gestion des équipes de suppléance sera proposée courant 2022 ;
- Réponse à la problématique de résorption de l'emploi précaire : Hausse du nombre de mises en stage (MES) avec 200 mises en stage IDE/AS complémentaires au niveau habituel représentant un surcoût de 690 000€ :

	Mises en stage Budgétées à l'EPRD 2022 (sur fond propre)	Mises en Stage complémentaires Permis par le Sécur	TOTAL
IDE	175	115	290
AS	110	85	195
Autres Mises en stage budgétées	180 dont : 25 Agents d'entretien qualifiés, 28 Agents des services hospitaliers, 50 adjoints administratifs, 19 Techniciens de laboratoire, 15 Ouvriers professionnels, 8 infirmiers de puériculture, 8 Assistants médicoadministratifs, 8 Sage-femmes, 6 Manipulateurs en électroradiologie, 5 MasseursKinésithérapeutes, 4 ingénieurs, 2 préparateurs en pharmacie, 2 Assistants Sociaux		180
Total	465	200	665

- Rémunération de tous les contractuels IDE/AS sur les grilles SEGUR à compter du 1er juin 2022 : 950 000€ ; Pour mémoire, les manipulateurs en électroradiologie et les masseurs kinésithérapeutes sont déjà rémunérés au niveau du 1er indice des grilles Sécur ;

B- Mesures complémentaires déployées par le CHU de Nantes (aucun lien avec le Sécur)

Au-delà de l'utilisation de ces fonds, l'établissement s'engage sur fonds propres :

- À apporter une réponse à la problématique des TMS : Installation de rails et mise à disposition d'exosquelettes sur fonds propres ; Dès 2022 le CHU entame une campagne d'installation de rails plafonniers sur ses services d'hospitalisations conventionnelles avec un objectif de l'ordre de 250 chambres équipées pour un montant de l'ordre de 500 000€ (sous réserve des études de structures).
- À mettre en place une mesure de comptabilisation du temps travaillé visant à favoriser les départs en formation des professionnels positionnés sur des horaires au-delà de 7h30 : comptabilisation de la journée de formation par rapport à la durée de l'horaire usuel, laquelle ne génère pas de débit de temps. A noter que cette comptabilisation de temps vaut également pour les autorisations spéciales d'absences liées à l'activité syndicale.

Le combat continue ! On a besoin de vous ! C'est le moment pour se syndiquer !

Nom : Prénom :

Etablissement : Service :

Adresse :

N° téléphone : Adresse Mail :

☐ Je souhaite adhérer à la CGT

☐ Je souhaite prendre contact avec la CGT pour avoir plus de renseignements sur la syndicalisation



Siège Social : HOTEL-DIEU, 3, Rue Gaston Veil - 44093 NANTES Cedex 1 02 40 08 45 21 & 02 40 08 45 37

Hôpital G & R Laënnec : 02 40 16 59 48 Hôpital Saint-Jacques : 02 40 84 65 71

Site Internet : www.cgt-chu-nantes.org - e-mail : com@cgt-chu-nantes.org - Facebook : <https://www.facebook.com/cgtchunantes> - Twitter : @CgtChuNantes